



République Française – Département du Rhône
SAINT LAURENT de CHAMOUSSET

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET
PROCES-VERBAL

SEANCE du 20 juillet 2017

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2017

Compte rendu affiché le 24 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Monsieur Yvan SIMON

Membres présents : P. VARLIETTE, Y. SIMON, Y. BRETONNIER, C. BOUCHUT, I. LOTISSIER, L. YVOREL, O. VERMARE, L. CARRET, S. BOINON, A. BOURGEOIS, S. SIMONDAN (arrivée à 8h00) V. BERTHOLON – A. GIRAUD- F. BONNET, T. LOISON

Membres excusés : S. DORIMOND-PEREIRA, P. FRENAY (pouvoir à Y. SIMON), R. MAZARD (pouvoir à C. BOUCHUT), M. LOTISSIER (pouvoir à A. GIRAUD).

• **Répartition dérogatoire FPIC 2017 : approbation du principe.**

Monsieur le Maire présente le dossier de la répartition du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Ce fonds est alimenté par un écrêtement des recettes des intercommunalités et communes les plus économiquement favorisées. La communauté de Communes des Monts du Lyonnais percevra pour 2017 la somme de 790 850 € et une nouvelle proposition de répartition a été proposée au conseil communautaire du 27 juin 2017. Faute d'unanimité, les conseils municipaux doivent se prononcer avant le 31 juillet 2017 sur cette répartition.

Monsieur le Maire expose que la somme versée à notre commune sera de 21 845 € au lieu de 16 283 € en 2016, en raison de la nouvelle base de calcul adoptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette répartition (Oui : 17 (dont 3 pouvoirs) - Non : 0 - Abstention : 0)

• **Validation des propositions d'emprunts pour l'aménagement de la boucherie et de la station d'épuration.**

Monsieur le Maire présente les propositions d'emprunts pour la station d'épuration et la boucherie. Après discussion, le choix du Conseil Municipal se porte :

Sur la proposition de la Caisse d'Épargne pour les travaux de la station d'épuration pour un montant d'emprunt de 159 000 € sur 15 ans au taux de 1.34 % et des frais de 159 €.

Sur la proposition du Crédit Agricole centre-est pour les travaux d'aménagement de la boucherie pour un montant de 130 000 € sur 12 ans à un taux de 1.14 %. Le Conseil Municipal demande une nouvelle proposition sur 10 ans pour ce dossier. Si le montant de remboursement ne dépasse pas les loyers perçus, cette solution sera choisie.

• **Amendes de police 2017.**

Monsieur Yvan SIMON présente les dossiers de travaux qui seront présentés pour les dossiers 2017 des amendes de police :

Réfection de l'allée piétonne des Chênes : 3 773.00 € HT

Création d'une allée piétonnière Centre 2000 et divers aménagements : 18 752 € HT

Divers marquages et pose de signalétique : 8 000 € HT

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Point sur les dossiers en cours : acquisitions de terrains.**

Monsieur le Maire revient sur l'acquisition du terrain d'environ 740 m² à Monsieur Pascal POTHIER pour la construction de la maison médicale et de logements en accession à la propriété. Il expose qu'il a eu plusieurs entrevues avec le propriétaire et qu'un compromis a été trouvé pour une acquisition par la commune à un prix de 120 € /m², la concession de servitude de passage piétonnier et véhicules (occasionnellement) et la prise en charge par la commune des frais de géomètre et de notaire. Une fois cette acquisition réalisée, la commune cédera ce terrain en totalité à la société PRODEXIA, initiateur du projet de construction. La commune réalisera ainsi une opération « blanche » sans aucune incidence sur son budget. Il donne la parole aux conseillers. Madame Virginie BERTHOLON demande si cette augmentation sera répercutée sur le prix de vente des appartements. Monsieur le Maire répond que la société PRODEXIA s'est engagée à maintenir les prix proposés initialement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à signer un compromis de vente avec Monsieur Pascal POTHIER pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 740 m² environ au prix de 120 €/m². Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord (Oui : 16 (dont 3 pouvoirs) - Non : 0 - Abstention : 1).

Il présente aussi l'avancée des négociations avec la famille SARRAZIN. Il relate son rendez-vous avec Monsieur Mathieu SARRAZIN, un des co-héritiers qui a souhaité une réévaluation de ce prix. Monsieur le Maire propose de négocier au prix de 550 000 € pour les terrains. Il expose que la famille doit se positionner en début de semaine prochaine. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'une étude d'aménagement technique et de financière soit lancée très rapidement afin de déposer éventuellement un permis d'aménager sur toute la zone concernée afin d'optimiser cette opération.

Le Conseil Municipal donne son accord pour des négociations d'achat au prix de 550 000 € et le lancement d'une étude d'aménagement.

Monsieur le Maire expose que la prochaine réunion du Conseil Communautaire portera sur la validation de la répartition des sommes au titre du contrat Ambition Région : la commune est inscrite à hauteur de 300 000 € pour la salle pluriactivité.

Il présente également un dossier SYDER portant sur le renforcement du poste du Chirat pour la création du lotissement TREGOUET à La Batie. Le coût après abatement est de 2 200 €. Monsieur le Maire propose un paiement sur 15 ans pour cette somme que la commune doit légalement prendre en charge. Le Conseil Municipal donne son accord.

Il présente un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour les opérations 4 et 5 pour la station d'épuration. Il expose que ces travaux sont à l'étude depuis 2013. Lors de la signature du contrat de maîtrise d'œuvre, la solution proposée était moins onéreuse mais ne permet plus de répondre aux normes en cours. Afin de permettre la réalisation du projet, il est nécessaire de revoir les honoraires du bureau d'études SAFEGE :

Opération n°4 : de 3 584.00 € HT à 5 017.60 € HT

Opération n°5 : de 5 800.00 € HT à 9 696.00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et adjointes et conseillers municipaux délégués :

Madame Isabelle LOTISSIER annonce que le jury départemental de fleurissement viendra visiter la commune le mardi 25 juillet 2017, ainsi que la sortie fleurissement avec les bénévoles le 16 septembre 2017. Elle demande aux conseillers de visiter le site internet afin de proposer des modifications ou mises à jour.

Madame Yvette BRETONNIER annonce la livraison des tableaux interactifs à l'école publique. Elle fait le point sur le concours de boules du Temps de Vivre pour le 14 juillet et déplore le faible investissement des élus. La journée s'est déroulée dans une excellente ambiance et 180 repas ont été servis.

Monsieur le Maire donne lecture d'un point « dossier en cours » rédigé par Monsieur Patrick FRENAY absent ce soir. Il rend compte d'un excellent travail de consolidation effectué par l'entreprise PASSELEGUE sur la Maison MONTMAIN, de l'avancement des travaux pour l'aménagement de la boucherie. Pour la salle polyvalente, le cabinet CHOLET continue son travail d'étude.

Monsieur Yvan SIMON rend compte de la réunion à laquelle il a assisté pour le déploiement de la fibre par Orange sur le Département du Rhône. La commune n'apparaît pas dans les premières communes desservies mais tout le Département doit être équipé avant fin 2022.

Monsieur Christian BOUCHUT annonce la livraison de l'épaveuse fin juillet ou fin août, l'installation d'un composteur au jardin du Pontet. Face à une recrudescence des demandes, il propose aussi que les clés perdues des locaux poubelles soient désormais facturées au tarif de 36 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de son entrevue avec Julien MAITRE au sujet de la future zone artisanale. Il annonce la validation des aides demandés par les commerces Saint Laurentais pour des aménagements.

• **Questions diverses.**

Sans objet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Date des prochaines séances : 21/09/2017- 19/10/2017-23-11-2017-12/12/2017 à 19h15.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE

